Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve - BP 50002 - 62452 - BAPAUME CEDEX



Délibération 2015-104 du 24 Septembre 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre septembre à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 15 septembre 2015 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER - M. BONIFACE - V. HERMANT - G. WATSON - V. CERF - D. TABARY - M. GORGUET -

MM. A. CHAUSSOY – B. DOBOEUF – L. GABRELLE – B. VAILLANT - Ph. GORGUET – B. BRONNIART – J.-Cl. MAYEUX – P. COLLE – D. REBOUT – E. BURDIAK – H. COPIN – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR – J.-L. CANDAT -

M. B. DOBOEUF, absent et excusé, a été suppléé par M. M.LEROY

M. J.-Cl. MAYEUX, absent et excusé, a été suppléé par M. A. DRUCBERT

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE

M. E. BURDIAK, absent et excusé, a été suppléé par M. G. LUPA

M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET

M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.-P. LEBRET

OBJET: Marché de maîtrise d'oeuvre

Programme de confortement et d'aménagement des voiries de la ZA de la Vallée

du Bois

La séance ouverte, Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté de procéder à des travaux de confortement et d'aménagement des voiries communautaires de la Zone d'Activités de la Vallée du Bois à BAPAUPME pour tenir compte des modifications de trafic qui risquent d'être générés suite aux implantations nouvelles en cours et à venir.

Monsieur le Président évoque notamment la nécessité de reconfigurer la contre allée située le long de la Rue de la République qui sera fortement sollicitée après l'ouverture du magasin LIDL en cours de construction ainsi que la création d'une voie douce le long de la Rue de la République suite à son futur déclassement de voirie départementale.

Monsieur le Président donne lecture du résultat de la consultation qui a été organisée dans le cadre d'une procédure adaptée et propose de retenir l'offre présentée par le Cabinet Verdi Ingénierie Nord Pas de Calais pour un forfait provisoire de rémunération de 23 400,00 € HT (28 080,00 € TTC) moyennant un taux de rémunération de 3,90 % par rapport au coût d'objectif des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver la procédure de consultation engagée dans le cadre d'une procédure adaptée en vue de la désignation du maître d'œuvre chargé de suivre les travaux de confortement et d'aménagement des voiries communautaires de la Zone d'Activités de la Vallée du Bois à BAPAUME ;
- d'approuver le marché de maîtrise d'œuvre passé avec le Cabinet VERDI INGENIERIE NORD – PAS-DE-CALAIS pour un forfait provisoire de rémunération de 23 400,00 € HT :
 - d'approuver le taux de rémunération fixé à 3,90 % du coût des travaux ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché de maîtrise d'œuvre ;
- de prévoir les crédits nécessaires de cette prestation d'ingénierie dans le cadre des différents budgets de la collectivité au titre de l'opération d'investissement 22 Voiries Communautaires dans le cadre du budget principal de l'intercommunalité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 24 Septembre 2015 et transmission en Préfecture le 24 septembre 2015.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage le 24 Septembre 2015 et transmission en Préfecture le 24 Septembre 2015

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL

Le Président.

Jean-Jacques CD

1 3 OCT. 2015

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

ARRIVEE